



Réunion sur l'agenda social de la Fonction publique du 26 mars 2010 présidée par Eric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique

Principaux éléments de la réponse de Brigitte JUMEL pour l'UFFA-CFDT :

L'UFFA-CFDT a affirmé son attachement aux valeurs et aux missions du service public évoquées par le Ministre dans son discours. Elle a cependant regretté que le bilan qu'il a longuement présenté soit essentiellement composé de mesures unilatérales. Ces mesures ne sont pas de nature à répondre au profond malaise des fonctionnaires tel qu'il s'est encore exprimé dans les grèves et les manifestations du 23 mars.

L'UFFA-CFDT a demandé un changement de cap et de méthode sur les grands dossiers de la Fonction publique.

En matière d'emploi public, l'UFFA-CFDT a revendiqué des moyens pour répondre aux besoins des usagers et pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions. Elle a réaffirmé la nécessité d'arrêter les suppressions d'emplois.

L'UFFA-CFDT a rappelé les critiques qu'elle formule vis-à-vis de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (REATE) telle qu'elle s'est concrétisée dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI), les Agences Régionales de Santé (ARS) et les Directions Régionales interministérielles. Leur mise en œuvre précipitée, sans dialogue social préalable dégrade les conditions de travail des agents. L'UFFA-CFDT a demandé des mesures qui garantissent l'égalité de traitement des agents au sein de ces services.

L'UFFA-CFDT a souligné l'urgence de la question salariale et du pouvoir d'achat. Elle a revendiqué des mesures collectives portant sur la valeur du point d'indice, les grilles statutaires, la protection sociale complémentaire, le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence et la prise en charge des frais de transport. L'UFFA-CFDT a souhaité plus de cohérence dans les politiques d'accompagnement des réformes. Elle a condamné la méthode consistant à engager ministère par ministère nombre de discussion et demandé un cadre Fonction publique négocié.

S'agissant des parcours professionnels des non titulaires, l'UFFA-CFDT s'est inscrite dans le projet de titularisation annoncé par le Président de la République. Elle a revendiqué la création d'un cadre de garanties collectives assurant un socle de droits pour les non-titulaires.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques et Assimilés – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr

L'UFFA-CFDT a expliqué sa volonté de réformer la loi de 2005 par laquelle l'Etat ose imposer une période d'essai de 6 années avant la titularisation. Elle a souligné qu'un tel délai serait considéré comme scandaleux dans le privé.

L'UFFA-CFDT a constaté que le malaise des fonctionnaires est tout aussi bien celui de son encadrement et, de plus en plus, de son encadrement supérieur. Elle a souhaité que s'ouvre un chantier de négociation portant sur l'encadrement.

En réaction à la proposition du ministre d'écrire un préambule au statut des fonctionnaires portant sur les valeurs de la Fonction publique, l'UFFA-CFDT a demandé que ce futur texte ait une réelle portée obligatoire et ne soit pas une simple compilation de principes existants.

L'UFFA-CFDT a exigé le strict respect des accords de Bercy sur le dialogue social dans leur transposition législative et réglementaire. Elle a regretté que les syndicats signataires ne soient pas associés aux travaux du gouvernement sur cette transcription. Elle a fermement refusé que le gouvernement dénature ces accords en incluant dans la loi des dispositions rejetés par des syndicats représentant une large majorité d'agents qu'il s'agisse de l'article additionnel relatif au métier infirmier ou de celui évoqué par le Ministre pour la mise en œuvre de l'intéressement collectif. Quant aux décrets en préparation, l'UFFA-CFDT a demandé que soit mis en œuvre le principe contenu dans les accords qui n'accorde de siège dans les instances qu'aux organisations ayant reçu les suffrages des agents. Cette règle exclut une inflation du nombre de sièges au-delà de 10 à 15.

Enfin l'UFFA-CFDT, a rappelé sa revendication de création de Comité d'Hygiène et de Sécurité compétents pour les conditions de travail (CHS-CT) au bénéfice de tous les agents. Elle a dénoncé l'amendement déposé par le gouvernement qui tendrait à en priver les personnels travaillant dans des collectivités de moins de 50 agents.

Délégation de l'UFFA- CFDT : Damien LEROUX (secrétaire général de la fédération Finances) ; Luc SCAPPINI (secrétaire général de la FEAE), Olivier MOUROT (secrétaire national de la fédération INTERCO), Brigitte JUMEL (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT)

Agenda social 2010: les syndicats déçus

AFP

26/03/2010 | Mise à jour : 17:45 [Réactions \(5\)](#)

Les cinq premiers syndicats de fonctionnaires se sont dits déçus vendredi par l'agenda social 2010 présenté par Eric Woerth qui n'a apporté selon eux aucune garantie sur la reprise de l'emploi public, sur les salaires, ou sur la réforme des retraites à venir.

"Sur les enjeux essentiels - la RGPP (révision générale des politiques publiques), l'emploi, etc. -, il n'y a aucune inflexion. Ces sujets sont conflictuels à nos yeux et là-dessus, nous continuerons à mobiliser car nous considérons qu'il y a là un casus belli qui perdure entre nous et le gouvernement", a déclaré Jean-Marc Canon (CGT).

L'emploi était "complètement absent de l'expression du ministre alors que la plupart des syndicats en ont parlé", a aussi déploré Anne Baltazar (FO).

La règle du non-remplacement d'un départ à la retraite de fonctionnaires sur deux "va s'appliquer cette année", a confirmé à la presse le nouveau ministre du Travail et de la Fonction publique Eric Woerth, en marge de la réunion avec les syndicats rue de Grenelle. "Ce qui a été dit n'est pas de nature à rassurer, en particulier sur le pouvoir d'achat", a pour sa part jugé Brigitte Jumel (CFDT).

Le ministre a indiqué aux syndicats qu'il allait inscrire l'intéressement collectif "dans le projet de loi sur le dialogue social", qui doit passer au parlement avant la fin mars, ce qui a provoqué un "tollé général", aucun syndicat ne soutenant ce projet, selon Mme Jumel et M. Canon.

Les syndicats demandent plutôt une hausse du point d'indice, qui relève les traitements de tous les fonctionnaires d'un coup. Ces hausses indicielles (générales) seront au menu des deux premières réunions de la négociation triennale (2011-2013) prévues "avant la fin du printemps 2010", a indiqué le ministère.

La première réunion indiciaire aura lieu en juin.

Sur les retraites de la Fonction publique, que le gouvernement voudrait réformer en même temps que celles du privé, deux réunions auront lieu, "l'une avec les confédérations, l'autre avec les fédérations de fonctionnaires, pour des aménagements "techniques", a indiqué Mme Jumel. Le ministre a déclaré à la presse qu'il faisait "bien la différence entre le secteur privé et le secteur public" et qu'il fallait "tenir compte des spécificités" de la Fonction publique. "Le gouvernement n'a rien décidé. Nous ne savons pas ce qui va se passer entre la remise du rapport du conseil des retraites, mi-avril, et la loi de septembre" a déploré Bernadette Groison (FSU).

Elisabeth David (Unsa) s'est aussi déclarée globalement "déçue" en rappelant qu'en "2009 déjà on avait eu beaucoup d'annonces" sans "aller au bout de l'agenda".

Néanmoins, CFDT et Unsa ont approuvé l'annonce d'un projet de loi pour fixer "les règles du jeu" de l'embauche des CDD en CDI, pour "avant la fin de l'année" selon le gouvernement.

Eric Woerth et Georges Tron présentent l'agenda social 2010

Trois jours après leur prise de fonction, Eric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, et Georges Tron, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, ont présenté vendredi 26 mars l'agenda social pour l'année 2010 aux organisations syndicales et aux employeurs de la Fonction publique.

Troisième réunion de ce type, après 2008 et 2009, faisant suite à une série d'entretiens bilatéraux, la présentation de l'agenda social 2010 s'est inscrite dans la continuité d'un dialogue social de qualité.

Le Ministre et le Secrétaire d'Etat ont arrêté, aux termes des échanges précédents, les thèmes de cet agenda, qui porteront sur :

- La poursuite des sujets destinés à :
 - *Mieux recruter* : la révision du contenu des concours va se poursuivre, à l'instar du développement des classes préparatoires intégrées (CPI) dans les écoles du service public. Ces réformes garantiront plus encore la modernisation du recrutement, afin de mieux prendre en compte l'expérience professionnelle des agents et de garantir la diversification des profils des candidats.
 - *Mieux gérer* : la politique de fusions de corps sera poursuivie, afin d'offrir un cadre de gestion plus clair aux employeurs et aux agents publics. La déclinaison de l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail permettra d'améliorer les conditions de travail des personnels. Par ailleurs, une réflexion sera menée avec les organisations syndicales, qui devra constituer une réponse aux défis soulevés par l'emploi des femmes dans la Fonction publique.
 - *Mieux rémunérer* : le Gouvernement renforcera la prise en compte du mérite des agents avec le développement de l'intéressement collectif dans la Fonction publique. Suite à la refonte des grilles des agents de catégorie C et B, la grille des agents de catégorie A sera très prochainement renouvelée. Cette évolution permettra d'introduire un troisième grade dont l'accès sera réservé aux agents les plus méritants.
 - *Mieux dialoguer* : le projet de loi portant rénovation du dialogue social dans la Fonction publique est en cours de discussion à l'Assemblée nationale. Dans ce même cadre de mise en oeuvre des accords de Bercy, des échanges se tiendront avec les organisations syndicales sur le calendrier des élections professionnelles.
- En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des agents non-titulaires, Eric Woerth a souhaité qu'un projet de loi soit déposé au Parlement avant la fin de l'année 2010.
- Le Ministre a confirmé la tenue d'une négociation salariale triennale, qui permettra d'aborder de nombreux sujets, tels que l'évolution du point d'indice pour la période

2011 – 2013, ainsi que celle, entre autres, du supplément familial de traitement. Les premières réunions se tiendront avant la fin du printemps 2010.

- Concernant l'évolution du régime de retraite des fonctionnaires, Eric WOERTH a rappelé la nécessité d'une concertation approfondie avec les organisations syndicales et les employeurs publics, qui devra permettre d'étudier toutes les problématiques liées à cette réforme. Les modalités de cette concertation seront annoncées prochainement.
- Eric Woerth et Georges Tron ont ajouté que le travail sur les valeurs de la Fonction publique serait poursuivi avec les organisations syndicales. Un échange a ensuite eu lieu entre les ministres et les organisations syndicales, sans que celles-ci émettent d'opposition sur les différents thèmes de cet agenda social 2010.

[Haut de page](#) ▲

Fil actualités

COMMUNIQUE DE PRESSE